

Collège des 4 Moulins

Place de Roscanvel 29200 Brest 02 98 45 16 91

Conseillère d'Orientation Psychologue Françoise POULIET

francoise.pouliet@ac-rennes.fr

septembre octobre novembre décembre

Le choix se prépare dès le premier trimestre

C'est le moment pour commencer à <u>s'informer</u>, à <u>explorer ses intérêts</u>, faire le point sur ses <u>résultats scolaires</u>. Il est conseillé d'utiliser les ressources documentaires du CDI, les sites internet.

Vous pouvez en discuter tout au long de l'année avec votre <u>famille</u>, votre <u>professeur</u> principal et prendre RV avec la **Conseillère d'Orientation Psychologue**

Essayer de se positionner sur un premier choix facultatif d'orientation : voie professionnelle ou voie générale et technologique.

janvier février mars

Différentes manifesta lons pour se renseigner :

- Une information à l'attention des parents au mois de février au collège.
- Le forum du collégien le samedi 31 janvier à Gouesnou ; le forum de l'apprentissage au Quartz le samedi 17 janvier.
- Les portes ouvertes des établissements vers les mois de février-mars.

En mars : L'élève et sa famille indiquent **leurs intentions d'orientation**, qui sont <u>provisoires.</u> Le conseil de classe répond en formulant une <u>proposition d'orientation.</u>

<u>Attention !!</u>: Quelques orientations sont soumises à des tests de sélection dès le début du dernier trimestre (Ex : CAP et Bac Pro Agent de prévention et de sécurité, Bac pro aéronautique, CAP coiffure, Bac techno Hôtellerie, enseignement d'exploration culture et création design…)

avril mai juin

En Mai : l'élève et sa famille font un choix <u>définitif</u> (seconde générale et technologique, seconde professionnelle, première année de CAP, redoublement).

Attention !! Pour certains Bac professionnels et /ou CAP, il faut faire des pré-inscriptions dans les établissements.

En Juin: le conseil de classe formule une proposition d'orientation.

Si cette proposition est conforme au choix de l'élève, elle devient <u>décision d'orientation</u>. <u>L'affectation</u> est faite par la direction des services départementaux de l'éducation nationale (anciennement IA, inspection académique). Si cette proposition est différente :

- 1. Le chef d'établissement reçoit la famille.
- 2. En cas de désaccord, la famille peut faire appel auprès d'une commission.
- 3. La famille peut choisir le redoublement à tout moment de la procédure.

La Conseillère d'Orientation Psychologue, Mme POULIET, est présente

au collège l**e mardi** Contacter le CDI du collège pour prendre rendez-vous.

au Centre d'Information et d'Orientation, 8 rue des Onze Martyrs à Brest (02 98 44 31 74) : le lundi après-midi

